



Assemblée générale

Distr. générale
27 avril 2001
Français
Original: anglais

Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement

Troisième session

2-8 mai 2001 et une semaine complète en octobre-novembre 2001

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Contributions au processus préparatoire de fond et préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement

Récapitulatif des initiatives ou thèmes suggérés par les gouvernements

Note du Secrétaire général

Additif

Dans sa résolution 55/245, l'Assemblée générale a invité les gouvernements à soumettre au secrétariat chargé de la coordination du financement du développement, au plus tard le 15 avril 2001, une brève sélection d'initiatives ou de thèmes susceptibles d'aider à mieux circonscrire les travaux préparatoires de fond, dans le cadre des questions de fond inscrites à l'ordre du jour, étant entendu qu'un récapitulatif de ces suggestions devrait avoir été soumis au Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement lors de sa troisième session. La suggestion transmise par la délégation du Canada, reçue le 25 avril 2001, est présentée ci-après.

* A/AC.257/21.

16. Canada

25 avril 2001

Le Gouvernement canadien attache une grande importance à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui offre à la communauté internationale l'occasion d'examiner à fond et de façon cohérente les problèmes complexes liés à la constitution de ressources pour le financement d'un développement social et économique durable et la réduction de la pauvreté.

Il n'est pas étonnant que nombre des problèmes qui ont été soulevés dans le rapport du Secrétaire général et dans les interventions lors des réunions du Comité préparatoire et des rencontres avec les organisations non gouvernementales et les représentants du secteur privé fassent déjà l'objet de l'attention intergouvernementale dans d'autres instances multilatérales. La Conférence devrait enrichir les débats menés en d'autres instances et non pas les répéter. Le Gouvernement canadien est d'avis que la Conférence peut être très utile pour de nombreuses questions. Elle peut notamment permettre d'instaurer une étroite coopération entre les différents organes multilatéraux s'occupant, à des titres divers, des problèmes abordés. Les préparatifs de la Conférence ont, jusqu'à présent, donné lieu à une étroite coopération entre la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et les organismes des Nations Unies. Cette coopération devrait être l'amorce d'un dialogue qui devrait se poursuivre au-delà de la Conférence au premier trimestre 2002. De plus, ce dialogue devrait être élargi de façon à impliquer plus activement les banques régionales de développement. Le dialogue avec les ONG et le secteur privé devrait, lui aussi, être élargi et intensifié.

L'occasion unique offerte par la Conférence d'établir une meilleure cohérence entre les organisations multilatérales devrait entrer en ligne de compte dans la sélection des thèmes à examiner. Certaines questions méritent d'être suivies de très près, notamment les questions ci-après :

I. Ressources financières nationales pour le développement

Réforme du secteur financier et mobilisation de ressources nationales

Lors de la session de février 2001 du Comité préparatoire, on s'est accordé à reconnaître la nécessité d'un secteur financier national stable pour le développement et la réduction de la pauvreté. La Conférence devrait être l'occasion de débattre d'expériences en matière de réforme du secteur financier, notamment pour ce qui a trait au renforcement des institutions par l'application de normes et l'exercice d'une surveillance, et à son impact sur la mobilisation de ressources nationales. On pourrait s'attacher en particulier au rôle joué par les institutions multilatérales de prêt dans l'appui à la réforme et à la coordination de leur action, y compris en vue du renforcement des capacités.

II. Ressources internationales pour le développement

Attrait pour les investisseurs étrangers

Un environnement national favorable (politiques, institutions, bonne gouvernance) est indispensable pour attirer l'investissement étranger direct. La Conférence devrait offrir un cadre idéal pour débattre des moyens d'améliorer les environnements de politique nationale et de réglementation de façon à les rendre plus attractifs aux yeux des investisseurs étrangers. Les pays en développement ayant bénéficié d'investissements étrangers directs importants devraient partager leur expérience avec d'autres pays. La Conférence pourrait également permettre d'examiner les mesures et politiques permettant d'attirer les investissements étrangers directs et étudier les formules possibles d'optimisation des avantages pour les économies nationales et les salariés, en particulier les plus démunis. La présence de représentants du secteur privé serait utile aux débats.

III. Commerce

Renforcement des capacités concernant le commerce

Le renforcement des capacités concernant le commerce touche de multiples domaines de compétences (négociations commerciales, recherche, infrastructure matérielle nécessaire aux échanges commerciaux) susceptibles d'améliorer la capacité des pays en développement de tirer parti des débouchés commerciaux et de l'intégration mondiale, facilitant ainsi la constitution de ressources pour financer le développement. Bien que la nécessité de renforcer les capacités concernant le commerce soit communément admise, il n'y a pas de cohérence et de coordination entre les institutions. Ces questions pourraient utilement faire l'objet d'un vaste débat général au cours duquel les participants pourraient examiner les avantages de « réseaux » commerciaux régionaux d'échange d'idées, de connaissances et de préoccupations en matière de commerce.

IV. Coopération financière internationale, y compris l'APD

1. Harmonisation des procédures des bailleurs de fonds, réduction du coût de transaction de l'APD et propriété des programmes

Pour les bénéficiaires de l'aide, les différences dans les politiques et procédures des donateurs constituent le principal obstacle à l'efficacité de l'aide extérieure au développement. Des études ont montré que l'inefficacité des politiques et procédures des bailleurs de fonds finissent par pénaliser aussi bien les donateurs que les bénéficiaires, non seulement par le gaspillage de maigres ressources, mais aussi à cause des pertes de temps et d'énergie et des occasions perdues. Il revient dès lors aux organismes d'assistance multilatérale et bilatérale de s'attaquer plus énergiquement aux questions liées à l'harmonisation et à la réduction du coût de transaction de l'APD.

Jusqu'ici, les progrès dans l'harmonisation des pratiques des donateurs et dans la coordination de leurs opérations ont été relativement lents. Ces questions n'ont pas été examinées dans le cadre d'un large débat auquel participeraient les pays en développement, alors que leur participation du point de vue du développement partant des pays et de la propriété est d'une importance capitale. En effet, sans cette participation, les

tentatives d'harmonisation risquent de faire long feu, les mandats et idiosyncrasies institutionnels des donateurs devant finir par se réaffirmer. C'est pourtant un domaine où des objectifs et initiatives réalisables ainsi qu'une collaboration à large assise entre partenaires du développement sont effectivement possibles. Ces questions auraient à gagner d'une discussion à large participation dans le cadre de la Conférence, surtout si elle était précédée d'un dialogue de fond au cours des préparatifs du Sommet.

L'examen de cette question lors de la Conférence s'intégrerait aux travaux que mènent à ce sujet les institutions financières internationales tout en améliorant la cohérence entre organisations internationales.

2. Biens publics à l'échelle mondiale

La définition des biens publics à l'échelle mondiale s'élargit petit à petit pour s'étendre, outre les biens et services ayant déjà des incidences transfrontières, à des systèmes et structures touchant le bien-être de nombreux pays, dont les règles commerciales et l'architecture financière internationale. L'examen pourrait porter sur les avantages et les inconvénients de cette définition large, la définition des éléments clefs, le bilan des mécanismes de financement existants et des besoins de financement futurs, ainsi que les moyens pouvant permettre de progresser.

Les biens publics à l'échelle mondiale ont un caractère mondial tout à fait particulier qui va au-delà des frontières nationales et échappe au contrôle de tout pays. Ils doivent donc susciter une réaction mondiale et être examinés dans une instance largement représentative, comme par exemple la Conférence.

L'accent pourrait être mis sur la nécessité de renforcer la coordination et la collaboration entre les institutions et gouvernements pour ce qui est de la fourniture de biens publics à l'échelle mondiale. Il y a sans aucun doute des questions de « financement », mais la Conférence pourrait se focaliser sur le caractère original d'ONUSIDA, par exemple, ou sur la coordination des organismes donateurs multilatéraux et des activités des donateurs bilatéraux.

Nous sommes convaincus que la Conférence du développement pourrait offrir l'occasion opportune à la communauté internationale d'examiner les enjeux particuliers liés au financement des biens publics à l'échelle mondiale qui, quasiment de par leur nature même, ont été sous-financés. Il est évident que la re-

cherche de nouvelles ressources pour ces biens publics, préconisée par les pays en développement, devrait encourager vivement tous les partenaires du développement à rechercher de nouveaux partenariats, modalités et sources de financement.

V. Dette

Mise en oeuvre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés

Les débats pourraient porter sur la nécessité d'honorer les engagements bilatéraux envers le fonds d'affectation spéciale en faveur des pays pauvres très endettés, la possibilité d'étendre l'initiative aux pays pauvres dans une situation d'après conflit, les potentialités d'un allègement de la dette Sud-Sud bilatérale et les perspectives de moratoires sur les dettes bilatérales, à l'exemple de l'initiative canadienne concernant la dette. Les débats pourraient être consacrés à la nécessité de renforcer les systèmes de gestion de la dette afin d'éviter à l'avenir des problèmes de dette ainsi qu'aux avantages du renforcement des capacités dans ce domaine. Ils pourraient être par ailleurs l'occasion d'élargir les discussions au financement de dépenses non productives.

VI. Problèmes systémiques

Gouvernance économique mondiale

Les travaux pourraient se concentrer sur l'amélioration des structures de gouvernance économique mondiale. Il convient notamment, dans ce contexte, de faire en sorte que les arrangements de gouvernance prévoient des mécanismes propres à assurer que les pays en développement participent à l'économie mondiale et en bénéficient tout en évitant les effets catastrophiques des crises financières. Toutefois, d'une manière plus générale, cela concerne également la nécessité pour les arrangements en matière de gouvernance mondiale de ne pas se laisser dépasser par tous les enjeux liés à la mondialisation.